

Guide d'utilisation



Application pour la Valorisation et l'Essor du Numérique par les Infrastructures de Réseaux

Le guichet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour la déclaration de travaux sur les réseaux



http://avenir.crige-paca.org





La plateforme déclarative régionale AVENIR a été mise en place en Provence-Alpes-Côte d'Azur pour favoriser le déploiement du Très Haut Débit (THD) grâce à la mutualisation des travaux sur les infrastructures de réseau.

La déclaration de ces travaux a été rendue obligatoire par l'article L.49 du Code des Postes et des Communications Electroniques (CPCE), modifié par la loi relative à la lutte contre la fracture numérique (dite «Loi Pintat,» du 17/12/2009).

Extrait de l'article L49 du CPCE modifié

«Le maître d'ouvrage d'une opération de travaux d'installation ou de renforcement d'infrastructures de réseaux d'une longueur significative sur le domaine public est tenu d'informer la collectivité ou le groupement de collectivités désigné par le schéma directeur territorial d'aménagement numérique...»

AVENIR est un outil :



réservé aux professionnels (collectivités territoriales, gestionnaires de réseaux et opérateurs de communications électroniques

officiel, préconisé par la Préfecture de Région et déployé par le CRIGE-PACA à l'initiative conjointe de la Région et la Préfecture de Provence-Alpes-Côte d'Azur

désigné par les départements des Alpes-de-Haute-Provence (04), les Hautes-Alpes (05), des Alpes Maritimes (06) et du Vaucluse (84), détenteurs d'un Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN)

modéré, disposant de référents dans les départements et à la Préfecture de Région ainsi que d'un administrateur au CRIGE-PACA

garant de la publication et de la publicité des déclarations de travaux auprès des membres inscrits sur le site



AVENIR permet à ses utilisateurs de :

- rechercher et consulter les travaux publiés
- être informé des travaux publiés
- publier ses travaux

Le processus d'inscription

Pour vous inscrire, il suffit de vous rendre sur l'onglet « inscription » du bloc d'identification, et de remplir le formulaire.

Votre compte sera activé après validation d'un modérateur.

Actions que vous souhaitez pouvoir réaliser : *

Etre notifié des nouveaux travaux publiés - Région PACA
 Etre notifié des nouveaux travaux publiés - uniquement DEPT 04
 Etre notifié des nouveaux travaux publiés - uniquement DEPT 05
 Etre notifié des nouveaux travaux publiés - uniquement DEPT 06
 Etre notifié des nouveaux travaux publiés - uniquement DEPT 13
 Etre notifié des nouveaux travaux publiés - uniquement DEPT 83
 Etre notifié des nouveaux travaux publiés - uniquement DEPT 84
 Publier des travaux

Vous avez la possibilité de choisir vos rôles : être notifié des travaux publiés selon vos préférences et/ou publier des travaux.

L'accusé de réception de votre demande d'inscription sera automatiquement envoyé sur votre messagerie.

Une fois votre compte validé, vous recevrez un lien par mail, à utilisation unique, vous invitant à choisir votre mot de passe personnel et confidentiel. Votre compte sera alors opérationnel.

En cas d'oubli de mot de passe

Si vous avez oublié votre mot de passe, rendez-vous sur l'onglet « Mot de passe oublié ? ». Un lien à usage unique vous invitant à saisir un nouveau mot de passe vous sera envoyé.

Consulter les travaux

NB : Certaines informations demandées serviront à pré-remplir en partie vos déclarations de travaux (organisme, fonction, téléphone, ...).

Pour consulter les travaux publiés, il vous suffit une fois connecté, de vous rendre sur l'onglet « consulter les travaux »

du menu principal. Vous pouvez aussi utiliser le formulaire de recherche de la page d'accueil pour affiner les résultats, par département, par ville, par date ou bien par organisme.

Vous accédez ainsi à une carte régionale localisant les travaux et introduisant un tableau récapitulatif des informations correspondantes.

La consultation des travaux

Type de travaux	
- Tout -	*
Département Commune	
0	0
Date de programmation	
Date de début : -Année - Mois -	
Date de fin : -Année	
Organisme maître d'ouvrage	
	APPLIQUER



- accéder à la fiche travaux détaillée via le tableau et les bulles pop-up liées aux icônes de la carte (affichage par clic).
 Elle renseigne le chantier et vous permet de contacter le maître d'ouvrage (attention au délai légal de 6 semaines)
- gérer l'affichage de la carte (échelles de visualisation, gestion des couches dans la légende, activable par le sigle «+»)

AVENIR

Votre identifiant OK Mot de passe oublié ? | Inscription

AVENIR

Publier mes travaux Département concerné : * 0 04 - Alpes-de-Haute-Provence 0 05 - Hautes-Alpes 0 06 - Alpes Maritimes 0 13 - Bouches-du-Rhône

- 83 Var
- 84 Vaucluse

Pièces jointes :

Type de travaux : * Aménagement de surface

Longueur du chantier en mètres

Date début du chantier : * Jour : *Mois : * Année : *

7 🖌 Jan 🖌 2013 🗸

Date de fin du chantier : Jour :Mois : Année :

7 v Jan v 2013 v Emplacement

Adresse :

État/Région /Département :

雨

Bordeaux

nplona

Google

Latitude :

Longitude :

Ville : *

mètres

Longueur :



rance Digo

Montpelliero

Perpignan

Limoges

Toulouse

Andorra

0

SVIZZE

Torino

Monaco

Plan

Satellite

Genova

Milano Brescia

Mixte

Verona

Modena

Bologna

o Firenze

Pa

Lausanneo

Genèv

Grenoble

Aix-en-Provence

Marseille O Toulon Cannes

L'onglet « Publier mes travaux » du menu principal permet d'avoir accès au formulaire de publication.

Assurez-vous d'avoir bien fait la demande de droit à la publication lors de votre inscription, sinon veuillez contacter l'administrateur du site : avenir@crige-paca.org

Il vous faudra renseigner le département concerné et le chantier en lui-même (titre, longueur, dates).

Pour indiquer son emplacement, rendez-vous à l'endroit voulu sur la carte et disposez une balise par un simple clic. Cela remplira les champs correspondants de façon automatique (cf. illustration de la carte ci-dessous).

Vous pouvez joindre des fichiers annexes à destination des membres inscrits sur AVENIR afin d'illustrer votre déclaration.

Une fois la publication enregistrée, elle est automatiquement consultable sur le site par les utilisateurs. Vous recevrez un accusé de réception par mail, faisant preuve de votre déclaration.

Les travaux à déclarer concernent :

- le domaine public
- une longueur supérieure à 150m en zone agglomérée* et à 1000m en zone rurale
- les opérations de surface, les opérations sur les réseaux aériens ou sur les réseaux enterrés

Le menu déroulant vous permet d'indiquer la nature de vos travaux. Ce menu se retrouve dans le formulaire de recherche :

Type de travaux : * Aménagement de surface ✓ Aménagement de surface Réseau aérien Réseau souterrain

- En cas d'erreur de balise : elle peut être déplacée ou remplacée par simple clic.
- En cas d'erreur dans votre déclaration : merci de contacter l'administrateur du site (avenir@crigepaca.org).

http://avenir.crige-paca.org

* le CETE de l'Ouest recommande de suivre le zonage des unités urbaines de l'INSEE (seuil des 2000 habitants)

La publication des travaux

L'information et la publicité

5

- AVENIR permet à ses membres de se tenir informés par deux moyens:
 - par alerte mail, paramétrable lors de votre inscription ou plus tard via l'onglet «être informé des travaux». Vous pouvez choisir de recevoir, soit les publications de l'ensemble de la région, soit celles concernant un ou plusieurs départements.
- 📕 par flux RSS, abonnement a posteriori, via l'onglet «être informé des travaux»

La publicité est assurée auprès des membres d'AVENIR par ces deux biais. Les collectivités et les opérateurs de communications électroniques peuvent donc prendre connaissance en temps réél des nouvelles publications

Naviguer dans AVENIR

Pour toute demande d'association sur un projet, il vous faudra respecter le délai légal établi à 6 semaines

suivant la publication pour se manifester auprès du maître d'ouvrage.

les textes de lois sont localisés dans la rubrique «cadre législatif»

Sous la plate-forme, un pied de page vous invite à consulter des liens utiles

Guichet des déclarations de travaux

AVENIR est le guichet de déclaration de travaux de la

Il répond aux obligations de la loi relative à la lutte contre

la fracture numérique (dite "Loi Pintat", de 2009) qui impose à tout maître d'ouvrage de travaux sur les

réseaux d'informer les acteurs publics et privés

région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

concernés.

pour un meilleur confort, vous pouvez adapter la taille des caractère grâce aux boutons suivants : A' A' 🗐

Les rubriques informatives d'AVENIR sont accessibles via le bouton « en savoir + » de la page d'accueil.

ZONE GEOGRAPHIQUE

Tous les départements de la Région PACA

Alpes de Haute-Provence

Hautes-Alpes Alpes Martitmes

Var

Vaucluse

Désinscription

Bouches-du-Rhône

Un menu à double entrée vous permet de consulter les pages portant sur l'utilisation et le fonctionnement de la plate-forme (orange) ainsi que les rubriques informatives et réglementaires (parme):









INSCRIPTION

X



Les partenaires financiers

Les départements désignés par leur SDTAN









Région PACA



PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES CÔTE D'AZUR

http://avenir.crige-paca.org

Centre Régional de l'Information Géographique

CRIGE-PACA Technopôle de l'Environnement Arbois-Méditerranée Domaine du Petit Arbois Avenue Louis Philibert Bâtiment G.Mégie CS 90646 13547 Aix-en-Provence Cedex 4

téléphone : 04 42 90 71 22 courriel : avenir@crige-paca.org site internet : http://crige-paca.org